

COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze,
Le 15 octobre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire

Présents : Mesdames Jacqueline SCARPETTA, Claudie FILLON, Frédérique ESCANDE, Nathalie CAHUZAC, Bridget LOUSA, Hélène MAIRESSE
Messieurs Max MANNÉ, Michel GROH, Julien CLAVÉRO, Régis DAGORY, Jean-Yves LEGROS, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN

Absents excusés représentés : Mesdames Jacqueline LETISSIER (pouvoir à Max Manné), Valérie LOURY (pouvoir à Bridget Lousa), Monsieur Gérard GUERRE (pouvoir à Michel GROH)

Absents : Messieurs Pascal ARDOUIN, François MARTIN et Eric PINAUD

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline SCARPETTA

Date de convocation	24 septembre 2012	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	25 septembre 2012		Présents	13
			Votants	16

A 20 heures 30, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente du 25 juin 2012 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

1 – INFORMATION AUX ELUS

Monsieur MANNÉ informe les conseillers des décisions prises dans le cadre de la délégation générale qu'il a reçue du conseil :

Décision du 26 juin 2012 : encaissement d'un chèque de 1 111,12 euros de notre assureur Groupama en indemnisation d'un dégât des eaux dans un logement communal au 4 allée des Crayons.

Décision du 26 juin 2012 : encaissement d'un chèque de 2 945,20 euros de notre assureur Groupama en indemnisation d'un acte de vandalisme sur le bâtiment socio- culturel.

Décision du 2 octobre 2012 : encaissement d'un chèque de 196,07 euros de notre assureur Groupama en complément d'indemnisation du dégât des eaux dans le logement communal au 4 allée des Crayons.

2 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GALLY-MAULDRE

☛ DESIGNATION DE DEUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES & CHOIX DU REGIME DE FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE (FPU)

Par arrêté du 29 juin 2012, Monsieur le Préfet a créé la communauté de communes "Gally-Mauldre" avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Afin que celle-ci puisse fonctionner, il est nécessaire de prendre d'ores et déjà deux décisions :

- 1 / Désigner au sein du conseil municipal deux délégués aux fins de représenter la commune au sein du conseil communautaire
- 2 / Arrêter avant le 31 décembre 2012 le choix du régime fiscal applicable à la future communauté

M. Groh explique que le financement des intercommunalités est placé sous un régime de fiscalité propre.

Ce régime se décline en deux variantes distinctes :

✓ le régime de la fiscalité additionnelle : il s'applique aux communautés de communes qui n'ont pas opté pour la taxe professionnelle unique. Dans ce régime, le groupement intercommunal est doté des mêmes compétences fiscales qu'une commune: il vote le taux et perçoit le produit des quatre taxes directes locales. Mais sa fiscalité se surajoute à celle des communes, qui continuent de percevoir leur fiscalité sur les quatre taxes directes. Plus une option possible pour des taxes professionnelles sur des zones d'activités économiques clairement délimitées.

✓ Le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) : Dans ce régime, la Communauté de communes se substitue aux communes pour la gestion et la perception du produit de la Contribution Economique Territoriale (ex taxe professionnelle) sur l'ensemble de son périmètre. Le groupement perçoit le produit de la fiscalité professionnelle des communes regroupées et vote le taux et décide des exonérations. Les communes conservent dans leur intégralité les autres impositions (taxe d'habitation – taxe foncière et taxe foncier non bâti).

M. Groh explique que la FPU conduira dans 5 ou 6 ans à un taux unique applicable dans les 11 communes. Il faut s'attendre pour notre Commune à une augmentation de la fiscalité professionnelle de l'ordre de 3% (actuellement à Mareil le taux de la contribution économique territoriale est de 15,99% évolution prévisible vers 18%-19%)

M. Manné indique que c'est ce choix qui est proposé aux élus suite aux diverses études menées et aux multiples réunions de travail qui se sont déroulées avec les 11 communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **1 / Désigne les délégués suivants :**

candidats			
Monsieur Max MANNE	unanimité	au 1 ^{er} tour de scrutin	ELU
Monsieur Michel GROH	unanimité	au 1 ^{er} tour de scrutin	ELU

➤ **2 / Dit que le régime fiscal** de la communauté de communes Gally Mauldre sera celui de la Fiscalité Professionnelle Unique.

Adopté à la majorité 15 voix POUR – Une abstention : Mme ESCANDE

Trois projets de logo sont soumis au choix des élus. A la majorité (9 voix POUR), le Conseil retient le logo n°3 (épi tricolore + sillons en forme d'arche + axe bleu).

3 - URBANISME – ABROGATION DE LA LOI PORTANT SUR LA MAJORATION DE 30% DES DROITS A CONSTRUIRE

Par délibération du 25 juin 2012, le Conseil avait décidé, comme la loi du 20 mars 2012 l'y obligeait, de lancer la procédure sur la majoration des droits à construire de 30%.

Considérant que cette loi a été abrogée le 6 août 2012, le Conseil prend acte de cette abrogation et met fin à la procédure envisagée en juin 2012. La possibilité de majoration des droits à construire de 30% ne sera pas appliquée sur le territoire.

Accord unanime.

4 - TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE CHAVOYE & ALLEES PERPENDICULAIRES : travaux supplémentaires

Les 10 avril et 25 juin 2012 ont été arrêtés les travaux de voirie avenue de Chavoie et allées des Boeures et des Grésillons ainsi que désignées les deux entreprises pour les réaliser.

Quelques aménagements supplémentaires se sont faits jour depuis le commencement du chantier :

- la fourniture et pose de deux mâts supplémentaires d'éclairage public pour une somme de 7445.80 euros hors taxes par l'entreprise VIOLA
- le prolongement du réseau électrique et fourreau pour fibre optique ainsi que la modification du trottoir à l'angle du Clos Pasquier pour une somme de 7585.25 euros hors taxes par l'entreprise JEAN LEFEBVRE.

Accord unanime pour ces avenants.

M. Manné précise qu'en ce qui concerne la fibre optique, les fourreaux posés le sont en prévision de l'arrivée de la fibre sur Mareil. Lorsque ce sera le cas, il n'y aura plus qu'à passer le câble.

5 - TRANSFERT DES CHEMINS RURAUX DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Par lettre du 27 août 2012, Monsieur le Préfet nous propose de transférer certains chemins ruraux dans la voirie communale.

La longueur de voirie communale est prise en compte pour le calcul des dotations que nous verse l'Etat.

Monsieur le Maire propose de transférer les chemins ruraux suivants :

- chemin de Riche 552 mètres
- chemin du Val Durand 110 mètres
- chemin de la gare (jusqu'à la hauteur de la maison n°1) : 140mètres

La longueur totale de voirie communale est désormais fixée à 12094 mètres linéaires.
Accord unanime.

6 - FRAIS DE SCOLARITE - REPARTITION INTERCOMMUNALE 2012-2013

Compte - tenu du coût d'un enfant scolarisé à Mareil l'année écoulée, Monsieur le Maire propose de demander aux communes de résidence des élèves extra-muros les sommes suivantes pour l'année 2012-2013 :

Les effectifs étaient l'année passée de 71 enfants en maternelle et 121 en élémentaire.

POUR UN ELEVE EN ECOLE MATERNELLE	1147 euros
POUR UN ELEVE EN ECOLE ELEMENTAIRE	682 euros

Accord unanime.

A noter que 1/3 du prix de revient d'un repas en cantine scolaire est subventionné par la Commune (prix de revient 6.38€ -prix du ticket 4,35).

M. Manné rappelle que toutes les classes de l'élémentaire disposent maintenant d'un tableau numérique – Les enseignantes ont bénéficié de 2 séances de formation .

7 - DEPENSES D'EXTERNAT DES COLLEGES ET CENTRES D'APPRENTISSAGE - PARTICIPATION 2012-2013

Le coût d'un élève scolarisé au collège de la Mauldre en 2012 étant de 311,68 euros, le Conseil, à l'unanimité, DECIDE de verser aux autres collèges et centres d'apprentissage, qui en feront la demande, une somme identique pour les enfants mareillois accueillis par eux soit 225,44€ en principal et 86,24 euros pour frais de transport.

8 - CONTRAT DE PRET N°MON258724EUR – passage en ta ux fixe

DEXIA CREDIT LOCAL nous a proposé le 8 octobre dernier une cotation en taux fixe concernant le contrat de prêt n° MON258724EUR que nous avons souscrit en 2008 pour une somme de 450 000 euros sur 15 ans.

M. Groh explique qu'à l'origine le prêt consenti était à taux de 4,45% avec possibilité de révision au bout de 5 ans. Le taux proposé aujourd'hui est fixe de 3,40% sur 10 ans (fin le 1/7/2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Dexia Crédit Local aux conditions financières susvisées.

Date d'effet : 1^{er} juillet 2013

9 – BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Afin de procéder à quelques ajustements, le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier le budget 2012 comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES 2012					
article	chapitre	titre du chapitre	libellés	budgétisé	DM
60631	011	charges à caractère général	fournitures d'entretien	5000	+500
60632	011	charges à caractère général	fournit.de petit équipement	3000	+2000
6156	011	charges à caractère général	maintenance	15000	+2000
73925	014	atténuation de produits	FPIC *	0	+12500
			sous-total		17000
	022	dépenses imprévues		30000	-10200
	023	virement section investissement		960000	+5700
TOTAL					+12500

FONCTIONNEMENT RECETTES 2012					
74121	74	dotations et participations	dotation de solidarité rurale	10000	+4500
7788	77	produits exceptionnels	divers -remb. assurances	5436.09	+8000
TOTAL					+12500

INVESTISSEMENT DEPENSES 2012					
article/chap	n° opération	nom de l'opération	libellés	budgétisé	DM
2031		non affectées	diagnostic arbres zone du Moulin	0	+3500
2051/20	40	équipement mairie	achat logiciels	1500	+5500
21311/21	40	équipement mairie	trx aménagement sécurisé informatique	4800	-3000
2135/21	40	équipement mairie	remplacement armoire électrique	5000	-5000
2183/21	40	équipement mairie	achat ordinateurs	700	+2500
2188/21	40	équipement mairie	achat défibrillateur	0	+2200
21534/21	62	enfouis. réseaux entrées village	suppression branchement aérien ERDF	0	+500
238/23	88	Travaux Chavoye	avance Viola	0	+3700
TOTAL					+9900

INVESTISSEMENT RECETTES 2012					
1328/13	62	enfouis. réseaux entrées village	participation FT	15000	+500
238/23	88	Travaux Chavoye	remboursement avance Viola		+3700
	021	virement de la section de fonctionnement		960000	+5700
TOTAL					+9900

* Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

10 - DESIGNATION DU CHEMIN PIETONNIER PRES DE LA RUE DU PAIN PERDU

Un chemin piétonnier situé perpendiculairement à rue du Pain Perdu dessert aujourd'hui des parcelles constructibles.

A ce titre, il convient de lui donner un nom. La coutume à Mareil S/M est de donner des noms de lieudits.

Après avoir listé les noms de lieudits encore disponibles, le Conseil à la majorité (une abstention M.CLAVERO) décide de nommer ce chemin : **ALLEE DU BOULOIR**

11 - SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau)

☛ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2011

Madame ESCANDE, déléguée de la Commune auprès du SIRYAE, procède à une présentation du rapport d'activité 2011 du SIRYAE sur le service public de l'eau potable. 50 communes appartiennent à ce syndicat représentant 30000 abonnés dont 687 abonnés mareillois. Les communes d'Arnouville et Hargeville se sont retirées. Le délégataire est la société SAUR.

6 millions de M3 d'eau sont mis en distribution chaque année .La consommation moyenne par abonnement est de 153m3 par an. Elle était de 155m3 en 2010.

Le prix théorique du m3 pour un usager consommant 120m3 est de 2,35€/m3. La qualité de l'eau est bonne.

Le Conseil prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public en mairie.

☛ retrait de la Commune de Maule du syndicat

La commune de Maule adhère au SIRYAE pour la seule alimentation de 3 fermes sur son territoire. Ces 3 fermes se situent en bout de réseau après la commune de Jumeauville qui fait désormais partie de la CAMY. Le SIRYAE propose le retrait de Maule du SIRYAE. La commune pourra alors signer une convention avec la CAMY pour l'alimentation des 3 fermes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le retrait de la commune de Maule du SIRYAE à compter du 1^{er} janvier 2013.

12 –SEY (syndicat d'énergie des Yvelines) : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2011

Monsieur GROH, Premier Adjoint, délégué de la Commune auprès du SEY, procède à un exposé sur le rapport d'activité 2011 du SEY.

Ce syndicat est l'autorité concédante pour la fourniture d'électricité au tarif règlementé, le concessionnaire étant EDF et l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité, le concessionnaire étant ERDF.

196 communes sont adhérentes totalisant 965 000 habitants.

Le réseau couvert par le syndicat est composé de 3800 kms de réseau haute tension et 5000kms de réseau basse tension.

Le Président a changé en 2011. M. Marc EMONET a été élu en remplacement de M.BARLET.

Le SIRYAE a pris en plus en 2007 la compétence gaz. Seules 42 communes ont adhéré à cette compétence. Cela représente 680 kms de canalisations.

Le Conseil prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public en mairie.

13 - INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE

Lors du Conseil Municipal du 10 avril 2012, la mise en place éventuelle d'un système de vidéoprotection sur la Commune avait été évoquée.

Monsieur le Maire avait demandé à chaque élu de recueillir l'avis de leurs voisins.

Il rappelle qu'il ne faut pas confondre vidéosurveillance et vidéoprotection; cette dernière ne servant qu'à enregistrer des images conservées une quinzaine de jours qui ne sont visionnées qu'en cas de besoin par les services autorisés (gendarmerie-police). Les caméras posés n'enregistrent que ce qui se trouve sur le domaine public, le reste est flouté.

Un rapport de gendarmerie établi le 31 janvier 2012 préconise la pose de 8 caméras sur notre Commune (3 caméras RD 307 : entrée Chemin des Tennis – entrée Chardonnière – entrée Chavoys/ 3 caméras Place de Mareil – 2 caméras aux abords de la mairie). La Préfecture subventionne ce type de dispositif.

Monsieur Manné indique que les communes environnantes sont équipées ou sont en train de le faire .Le risque est que les personnes malintentionnées se tournent donc vers Mareil si celle-ci est la seule non équipée.

Il demande à chaque élu sa position lors d'un tour de table.

↳ Certains élus sont sceptiques quant à l'utilité de la vidéoprotection. Les vols qui ont eu lieu sur Mareil l'ont été parfois par des gens passant par les champs ou descendant du train. Dans ce cas, les caméras installées aux endroits précités n'auront aucune utilité. De plus, s'il s'agit de délits commis par des gens en voitures, la plupart du temps elles ont été volées ou les plaques d'immatriculation sont fausses.

↳ Une voix s'élève contre ce dispositif dès lors que les questions déjà posées lors du conseil municipal du 10 avril n'ont pas obtenu de réponses.

"- quel est l'effet utile d'un tel système ?

- combien de délits sur la commune depuis la dernière discussion en Conseil?

- Les statistiques liées à l'insécurité ont-elles baissé dans les communes équipées ?

- quelle efficacité et quel maillage? Paris est truffée de caméras, pour autant les délits y sont nombreux. Des études récentes montrent que la vidéo n'empêche pas le délit mais permettent d'en retrouver l'auteur le cas échéant. Une fois les caméras repérées, il sera aisé de les éviter ou de les rendre inopérantes.

- coût élevé

- l'escalade des dispositifs de sécurité (aujourd'hui des caméras, pourquoi pas demain des barrières...?) qui donnent l'illusion d'une réponse à un problème et qui ne sont potentiellement qu'une atteinte à la vie privée, à la liberté d'aller et venir.

- les Communes doivent-elles se substituer aux services de l'Etat dont le rôle est de gérer la protection des citoyens?"

↳ D'autres élus bien que non persuadés de l'utilité de ces caméras, sont convaincus de leur effet dissuasif dès lors que les communes alentours sont équipées.

Il est toutefois fait remarquer que la dépense estimée de l'ordre de 80 000 euros est très élevée pour simplement assurer de la dissuasion.

↳ Le reste des élus y sont tout à fait favorables.

Monsieur le Maire soumet cette question au vote :

- **POUR l'installation d'une vidéoprotection sur la Commune** : 10 voix Mesdames Fillon, Escande, Letissier, Loury, Lousa, Messieurs MANNÉ, Groh, Clavéro, Guerre, Roche

- **CONTRE** une voix Mme Mairesse

- **ABSTENTIONS** 5 voix Mesdames Scarpetta et Cahuzac, Messieurs Dagory, Legros, Urbain.

Adoption à la majorité.

Une commission municipale est constituée pour monter ce dossier formée de M. Max MANNÉ (Président), Mmes Jacqueline SCARPETTA, Claudie FILLON et Hélène MAIRESSE, Messieurs Julien CLAVÉRO et Jean-Louis ROCHE

M. Manné procède à une suspension de séance pour interroger le public à ce sujet. Après avoir écouté les propos du public, la séance reprend.

14 – QUESTIONS DIVERSES

✓ Révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France

Mme Cahuzac a étudié le dossier qui nous a été adressé par la Région et rend compte des grandes orientations prévues et des enjeux qui s'y rattachent. Ce dossier est consultable sur le site de la Région Ile de France et en mairie.

✓ Adhésion à la fourrière du SIVOM de Saint Germain en Laye

L'adhésion à une fourrière animale est une obligation pour les Communes. La fourrière dont nous dépendons jusqu'à présent est basée à Souzy la Briche(91). Compte-tenu de son éloignement, le coût en est élevé (1500 euros) pour nos très faibles besoins. A l'époque où nous avons adhéré, c'était la seule structure acceptant de nous accueillir.

Or, depuis le SIVOM de Saint Germain en Laye qui gère une fourrière serait à priori disposé à nous accueillir.

A l'unanimité, le Conseil décide de demander son adhésion à ce SIVOM pour l'activité fourrière uniquement à compter de 2013. Le coût pressenti serait de l'ordre de 900 euros par an.

✓ Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Madame Catherine GIRARD-FOURNET, nouvelle Comptable du Trésor de Maule, sollicite une indemnité de conseil au taux de 100%. Ces indemnités prévues par les textes sont soumises à la décision des conseils municipaux.

Accord unanime. Pour mémoire montant pour 2012 = 560,45 euros bruts.

✓ SILYA (syndicat Intercommunal du Lycée d'Aubergenville)

Mme Fillon indique que la Région Ile de France a enfin accepté la prise en charge des frais liés à l'utilisation du gymnase du lycée plus le parking, ce qui règle un litige vieux de plusieurs années.

✓ Subvention 2012 à l'association sportive du lycée Van Gogh d'Aubergenville

Accord unanime pour verser une subvention de 120 euros (10 euros par élève fréquentant l'association) à l'Association Sportive du lycée Van Gogh.

✓ Subvention 2012 à l'association sportive du collège de la Mauldre

Accord unanime pour verser une subvention de 72 euros (1 euro par élève scolarisé) à l'Association Sportive du collège de la Mauldre pour l'organisation du cross annuel du collège

✓ Projet de création d'une microcrèche LOVELY BB

M.Manné rend compte d'un projet de création d'une microcrèche 100% privée sur la Commune par la société LOVELY BB. Les enfants accueillis seraient ceux de Montainville, Herbeville, Maule et Mareil si besoin.

✓Tour de table

- les réunions plénières sont rétablies à compter de décembre.
- Un passage piéton près du pont sera peint prochainement pour faciliter la traversée des enfants.
- un défibrillateur est installé depuis quelques jours sur le mur extérieur de la mairie. Des formations ont eu lieu pour le personnel communal, les élus et les associations mais d'autres formations vont être mises en place pour les mareillois intéressés .Une information sera prochainement faite en ce sens.

Un deuxième appareil devrait être posé au centre commercial. Il sera demandé aux commerçants de le financer.

- Des explications sont demandées à Monsieur le Maire quant aux règles applicables en matière de traitements utilisés par des agriculteurs dans les champs proches des habitations. Début octobre, par vent assez fort, cela s'est produit créant des gênes physiques. Est-il possible de connaître le nom des produits utilisés?
- Elaboration de notre Plan Local d'Urbanisme : notre projet arrêté en juin 2012 est passé devant la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles des Yvelines (CDCEA).Son avis est consultatif.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 heures 30 et hors conseil, la parole est donnée au public.

Le Maire
Max MANNÉ